Estonie : évolution des procédures d’obtention de permis de séjour pour les ressortissants russes et bélarusses

Description

Le gouvernement estonien vient de décider de faire une exception dans son traitement à l’égard des ressortissants russes et bélarusses, concernant les étudiants, les médecins, les dentistes et les chercheurs arrivés dans le pays avant le 24 février 2022, c’est-à-dire avant l’invasion de l’Ukraine par la Russie.

En effet, ces personnes pourront échapper aux sanctions qui affectent les autres ressortissants russes et bélarusses, et procéder à des démarches en vue d’obtenir un permis de séjour. Cette exception consentie ne signifie évidemment pas que tous les demandeurs se verront remettre une autorisation à rester en Estonie : chaque demande sera examinée individuellement et les autorités se réservent donc le droit de juger si la personne a de bonnes raisons d’obtenir ce permis de séjour. Outre le fait de devoir être arrivés avant le lancement de la guerre, les candidats (à l’exception des universitaires) doivent être en mesure d’attester un niveau B2 de maîtrise de la langue estonienne.

Les autorités estoniennes estiment que, depuis 2022, sont enregistrés dans le pays neuf médecins russes et six bélarusses, ainsi qu’un dentiste russe et trois bélarusses. Le ministère des Affaires sociales tient à ce que ceux-ci, ayant passé des examens d’équivalences professionnelles et attesté leur maîtrise de l’estonien, puisse continuer à exercer leur profession dans le pays.

Pour l’année universitaire en cours, on estime à 298 le nombre d’étudiants russes et bélarusses inscrits dans des établissements estoniens. Seront prioritaires pour obtenir un titre de séjour ceux qui obtiendront leur diplôme en estonien mais les autres n’en seront pas systématiquement exclus.

Sources : *Postimees, ERR.ee.*

date créée
18/05/2023
Champs de Méta
Auteur-article : Céline Bayou